CONTRAT - AGNEAU & PORC **2020**

Entre **GAEC DE LA FERME** (famille Cirou), Lieu-dit La Ferme - 28400 Brunelles, laferme.cirou@laposte.net

ET l’amapien(e) nommé ci-dessous de l’AMAP Le Panier Vanvéen, 23 rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves

***Référentes*** :

Lucie Moulis : 06 09-14-17-67 luciemoulis.lepaniervanveen@free.fr

Laurence David : 06-30-53-37-42 ldavidmail@gmail.com

***1 - remplir le contrat***

***2 - faire un chèque de caution******non encaissé à l’ordre de GAEC de la Ferme***

***3 - apporter contrat + caution le 5 mai***

***4 - livraison le 26 mai / me communiquer le montant du colis sur place le 26***

***5 - bien retenir le montant du colis et faire le chèque correspondant.***

***6 - déposer le chèque à l’ordre de GAEC de la FERME aux distributions du 2 ou du 9 juin***

L’AMAPIEN(E) : …....................................................

Tel mobile : …………………………………..

Email : …..................................................................................

Ce contrat instaure un partenariat entre un producteur et un amapien-souscripteur. Le préachat d’un colis de viande, distribué par le producteur au Panier Vanvéen, contribue au maintien d’une agriculture paysanne locale. Le souscripteur est solidaire des aléas exceptionnels de production et de livraison conformément à la Charte des Amaps ([www.amap-idf.org](http://www.amap-idf.org)). Ce contrat implique un approvisionnement en produits de qualité́, issus de l’exploitation du producteur et cultivés en agriculture biologique.

***Engagements du consommateur :***

* Comprendre les impondérables de production (météo, problèmes sanitaires...) qui peuvent conduire les producteurs à reporter la livraison ;
* Rester solidaire du producteur en acceptant une modification des termes du contrat en situation exceptionnelle ;
* Acter que la souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour le producteur, un geste pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire
* Commandes : Il est demandé aux adhérents de prévoir leurs commandes à l'avance afin de donner une meilleure visibilité aux producteurs. En raison des aléas de l'élevage ainsi que des contraintes de transport et de découpe, la date de livraison demandée pourra être décalée.
* **Caution/garantie Il est demandé un chèque de garantie/caution envers le producteur. Ces chèques sont conservés mais NON ENCAISSES, l'adhérent payant la totalité de son colis 1 à 2 semaines après chaque livraison.**
* Organisation de la livraison : les livraisons ont lieu selon le calendrier ci-dessous. Les contractants s’inscrivent pour une catégorie de produit à la date de leur choix. La date pourra être modifiée en fonction des aléas de production, mais confirmée au moins une semaine à l’avance.
* Délégation, désistement : en cas d’impossibilité pour l’adhérent de se rendre à une livraison, les solutions sont les suivantes : - faire remettre sa commande à un ami ou un membre de sa famille (prévenir le référent), - céder sa commande à un autre adhérent (nous faciliterons ces échanges).
* **La commande n'est pas résiliable et son règlement reste dû.** Dans le cas où l'adhérent n'est pas venu prendre son colis, le colis est proposé aux personnes présentes sur place. S'il ne trouve pas preneur, le colis reste à disposition de l'adhérent chez la personne qui aura accepté de l'entreposer. **Sans nouvelles dans les 24h la viande sera due par celui qui a commandé mais restera à la disposition de la personne qui l’a entreposée.**
* Distribution : Elles sont organisées par les membres de l'AMAP en présence des partenaires producteurs. Pour cela les adhérents s’engagent à participer aux distributions en fonction des besoins de l’association.
* **Le règlement se fait APRES la livraison, du montant exact du/des colis, aux date fixées par les référents.**
* **Le chèque de caution sera encaissé si le règlement n’est pas fait dans les 2 semaines après la livraison et l’amapien ne pourra plus commander.**

***Engagements du producteur :***

* Produire et livrer des produits de qualité correspondant au présent contrat ;
* Informer les cosignataires de tout événement le mettant en incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels.
* Visite des fermes : Les producteurs accueillent les amapiens une fois par an pour une visite des fermes, la date de cette visite est établie par les producteurs.

***Caractéristiques des colis :***

* Les colis contiennent un assortiment de morceaux variés (à griller, à bouillir, à braiser) correspondant à une répartition la plus équilibrée possible d'une carcasse entre les différents acquéreurs. Seuls les abats ne sont pas répartis dans les colis
* Les viandes sont emballées sous vide et peuvent être conservées au frais (entre 0 et 2°C) au maximum 10 jours pour le porc et 20 jours pour l’agneau. La viande peut être congelée directement dans son emballage mais le mieux est de **congelez immédiatement ce que vous ne comptez pas manger dans les 5 jours** !

|  | Taille colis (+ou- 10 %) | Prix au kg  | Contenu type des colis | Nombre de colis/ bête |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Porc |  9 kg 4,5 kg\* | 13,20 € | Rôti, ½ palette ou jarret, sauté, escalope, travers, côte, poitrine, chipo, saucisses, chair, boudin noir | 8 ou 16 |
| Agneau | ½ (8 kg) ¼ (4 kg) | 16,20 € | Gigot raccourci, selle, épaule, collier, poitrine, côtelette  | 2 ou 4 |

*\* Vous avez la possibilité de prendre* ***un demi-colis de porc*** *mais cela nécessitant de la manipulation pour le producteur,* ***un supplément de 3€ par colis est demandé.***

 *Pensez à la solution de partage avec un autre amapien, de la famille, des amis.*

* **A chaque livraison de viande, vous aurez la possibilité de commander de la farine, des pâtes et du jus de pomme via un formulaire. Le règlement s’effectuera après la livraison.**
* Pates fusilli : 4,70€ /kg en 1kg ou 9,20€ en 2 kg
* Pates coquillette : 4,70€ /kg en 1kg ou 13,50€ en 3 kg
* Pates tagliatelle en 1kg seulement : 4,70€ /kg
* Jus de pomme : 3,30 le litre
* Farine : blanche /bise/ complète/ intégrale 2 €/kg, 5kg/9€, 20kg/32€

**Tableau choix / livraison :**

* Pas d’obligation de prendre la même viande à chaque fois ni d’en prendre à chaque fois
* **MAIS si vous savez d’ores et déjà que vous commanderez à 1, à 2 ou aux 3 livraisons, merci de le dire par esprit amapien pour que la ferme ait une meilleure visibilité sur nos commandes pour l’année.**
* Dans tous les cas…**Le contrat sera « ré-ouvert » avant les livraisons de printemps et d’automne pour ajuster la commande : taille (demi-colis ou colis entier) et nature du colis (porc et /ou agneau).**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   Passez également votre commande via les formulaires |  **4 Février** |  26 Mai | Sep.- Octobre |
| Colis de Porc + ou - 9kg / Chèque de caution 120€ |  |   |  |
| Demi- colis de Porc + 3€ / Chèque de caution 63€ |  |   |  |
| ½ agneau minimum 7kg / Chèque de caution 120€ |  |   |  |
| ¼ agneau minimum 3kg / Chèque de caution 60€ |  |  |  |
| **Chèque de caution** à l’ordre de Gaec de la FermePorc et /ou Agneau N°……………. Banque………  |  |  |  |

* **Un seul chèque de caution pour les trois livraisons MAIS UN PAR VIANDE**
* **Le règlement du montant exact du/des colis se fait lors des deux distributions SUIVANT la livraison.**

Signatures : le …………..

 L’amapien : Le Producteur GAEC de la Ferme :